

GREFFE  
du Tribunal de Commerce de  
ANGOULEME  
Palais de Justice  
- BP 215 -  
16007 ANGOULEME CEDEX  
Tél: 05 45 37 11 80

**CERTIFICAT  
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**

Concernant :

Dépôt effectué par :

! S.A. à Directoire  
! 2D/3D ANIMATIONS  
! 72 rue Fontaine du Lizier  
!  
!  
! 16000 ANGOULEME

! Sté d'Exercice Lib. Forme Ano.  
! JURICA  
! 4 Av Georges Clémenceau  
!  
!  
! 16000 ANGOULEME

Numéro RCS : ANGOULEME B 428 717 409

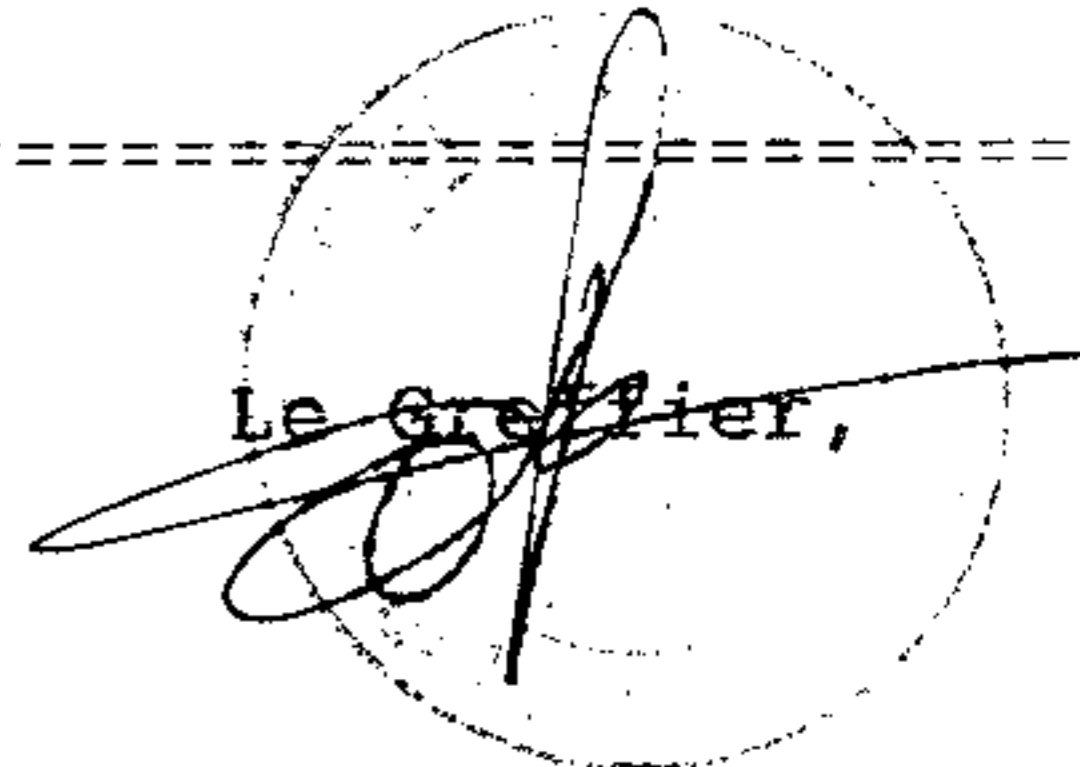
<24132/1999B00358>

! Pièces déposées le 07/05/2002

Numéro : 2200920

! PV D'ASSEMBLEE ORDINAIRE 02/03/2002  
! - CHANG. MEMBRE CONS. SURVEIL.

Le Greffier,



**Toute reproduction du présent extrait, même certifiée conforme, est sans valeur.**

**LE SCEAU CI-DESSUS DE COULEUR ROUGE SIGNIFIE QUE VOUS  
ÊTES EN PRÉSENCE D'UN ORIGINAL ÉMANANT DU GREFFE**

**2d/3D ANIMATIONS**

Société Anonyme A Directoire et Conseil de Surveillance  
Régie par les articles L 225-57 à 225-93 du Code de Commerce  
au capital de 75.000 Euros  
Siège Social : 72 Rue Fontaine du Lizier – ANGOULEME (Charente)  
RCS ANGOULEME 428 717 409



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE LE 02 MARS 2002**

Le deux mars,  
Deux mille deux,  
Au siège social, à 10 heures,

Les actionnaires de la Société 2d/3D ANIMATIONS, Société Anonyme régie par les articles L 225-57 à 225-93 du Code de Commerce, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire.

Toutes les actions étant nominatives, la convocation a été faite par lettre recommandée avec accusé réception du 15 février 2002, adressée à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence émargée par les membres de l'Assemblée lors de leur entrée en séance.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Patrice DESPREZ**, en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance.

Sont scrutateurs de l'Assemblée, les deux membres disposant tant par eux-mêmes, qu'en leur qualité de mandataires, du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, **Monsieur Florent MOUNIER** et **Madame Malika BRAHMI**.

Le bureau de l'Assemblée désigne pour secrétaire, **Monsieur Bernard MOUNIER**.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président constate, d'après la feuille de présence vérifiée, puis arrêtée et certifiée exacte par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés, possèdent actions sur les 5.000 formant le capital social.

L'Assemblée réunissant plus du quart des voix ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur toutes les questions figurant à son ordre du jour.

Monsieur le Président, dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire,

f JP HB FM

- Une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes, avec l'avis de réception,
- La feuille de présence et les procurations données par les actionnaires représentés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,

Il dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée :

- \* Le rapport de la Directrice Générale Unique,
- \* Le texte du projet des résolutions proposées au vote de l'Assemblée,
- \* La liste des candidats aux fonctions de membre du Conseil de Surveillance.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions des articles 123 et suivants du Décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales et déclare que les documents et renseignements visés aux articles 133 et 135 dudit Décret ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée, ainsi que la liste des actionnaires.

A la demande du Président, l'assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Puis, le Président rappelle l'ordre du jour :

- Nomination d'un membre du Conseil de Surveillance en remplacement d'un membre démissionnaire.
- Pouvoirs en vue des formalités.

Il donne ensuite lecture du rapport de gestion de la Directrice Générale Unique.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

### **PREMIERE RESOLUTION – NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de la Société SODATEC de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance, nomme en qualité de membre du Conseil de Surveillance de la Société pour la durée du mandat de cette dernière restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir dans l'année 2002 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001 :

JP     J  
 B     M

- Monsieur Florent MOUNIER demeurant 42 Ter Rue Waldeck Rousseau à ANGOULEME 16000.

Cette résolution est

Monsieur Florent MOUNIER a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions ayant déclaré qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements pour l'exercice du mandat de membre de Conseil de Surveillance.

### **DEUXIEME RESOLUTION – POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs :

- ◆ Au Président du Conseil de Surveillance, avec faculté de se substituer tout mandataire de son choix, à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la loi en conséquence des résolutions qui précèdent.
- ◆ Au porteur d'un original, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal constatant les présentes délibérations, et notamment à la Société JURICA, Société d'Avocats, prise en la personne de Maître Chantal GIRAUD-DUPUIS, Avocat au Barreau de LA CHARENTE, en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité, du dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce du siège social de tous documents requis, ainsi qu'à l'effet de toutes inscriptions à effectuer auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

Cette résolution est

### **CLOTURE**

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée.

Après lecture, tous les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal.

#### **LES SCRUTATEURS**

**Florent MOUNIER**



**Malika BRAHMI**



#### **LE PRESIDENT**

**Patrice DESPREZ**



#### **LE SECRETAIRE**

**Bernard MOUNIER**

